

**Séance plénière du jeudi 19  
novembre 2015**

**Présidence de l'Honorable Issaka  
SIDIBE, Président de l'Assemblée  
Nationale**

**Secrétaires parlementaires :**

**Honorable Mme DOUMBIA Rokia  
TRAORE**

**Honorable Cheick Tahara  
NIMAGA**

*La séance est ouverte à 10 h 58 mn.*

**M. le Président :** Chers  
collègues, le projet d'ordre du jour  
qui nous est soumis pour cette  
séance plénière est le suivant :

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**I- Délibérations sur les  
projets et proposition de  
loi suivants :**

- 1- Dépôt n° 14-92/5L :** Proposition de loi modifiant la loi N° 06-028 ANRM du 29 juin 2006 fixant les règles relatives à la prévention, à la prise en charge et au contrôle du VIH et le SIDA.
- 2- Dépôt n° 15-02/5L :** Projet de loi autorisant la ratification de l'accord concernant l'encouragement et la protection réciproque des investissements signé à Bamako le 20 février 2014 entre le Gouvernement de la République du Mali et le Gouvernement du Royaume du Maroc.
- 3- Dépôt n° 15-60/51 :** Projet de loi de ratification de l'ordonnance n° 2015-036/P-RM du 02 octobre 2015 relative à la

création de l'Office de Radio et  
Télévision du Mali (ORTM).

- 4- Dépôt n° 15-61/5L :** Projet de loi de ratification de l'ordonnance n° 2015-037/P-RM du 02 octobre 2015 relative à la création de la Société Malienne de Transmission et de Diffusion (SMTD-SA).

**II- Communications.**

**(Projet d'ordre du jour adopté  
sans modification.)**

**I - DELIBERATIONS SUR LES  
PROJETS ET PROPOSITION DE  
LOI**

- ❖ RENVOI DE L'EXAMEN DU  
DEPOT N° 14-92/5L :  
PROPOSITION DE LOI  
MODIFIANT LA LOI N° 06-  
028 ANRM DU 29 JUIN  
2006 FIXANT LES REGLES  
RELATIVES A LA  
PREVENTION, A LA PRISE  
EN CHARGE ET AU  
CONTROLE DU VIH ET LE  
SIDA.**

**M. le Président :** La séance est  
ouverte.

Bonjour chers collègues.

Bonjour Mesdames et Messieurs les  
Ministres.

Nous allons maintenant commencer  
avec l'examen du **dépôt n° 14-  
92/5L**, après lequel je vais suspendre,  
pour aller à l'aéroport accompagner le  
Chef de l'Etat. A midi trente au plus  
tard je serai là.

J'invite le Président de la Commission Santé à prendre la parole pour la présentation de son rapport. C'est un rapport de renvoi. Après ce dépôt, il y a deux projets de ratification. Ensuite il y a un projet de la Commission des Finances dont l'examen pourrait être abordé à midi.

**Boubacar dit Diankina SISSOKO**, vice-président de la Commission de la Santé, du développement social et de la solidarité, donne lecture du **rapport de renvoi** de l'examen de la proposition de loi à une prochaine séance plénière pour compléments d'informations.

**M. le Président** : Merci.

Nous prenons acte de ce rapport de renvoi.

Je vais donc suspendre la séance qui reprendra à 13 h00 mn.

La séance est suspendue.

*La séance est suspendue à 11 h 02 mn.*

\*\*\*

La séance est reprise à 14 h 35 mn.

**M. le Président** : Mesdames et Messieurs, la séance est reprise.

❖ **EXAMEN DU DEPOT N° 15-02/5L : PROJET DE LOI AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUE DES INVESTISSEMENTS SIGNE A BAMAKO LE 20**

## **FEVRIER 2014 ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU MAROC**

Nous allons inviter le Président de la Commission des Finances pour le **dépôt n° 15-02/5L**.

**Abdine KOUMARE**, président de la Commission des Finances, de l'économie du plan et de la promotion du secteur privé, introduit le Rapporteur général de sa Commission.

**Yacouba Michel KONE**, rapporteur général de la Commission des Finances, de l'économie, du plan et de la promotion du secteur privé, donne lecture du rapport de sa Commission.

**M. le Président** : Merci Honorable Yacouba Michel KONE.

Je vais inviter maintenant le Président de la Commission des Affaires étrangères à venir présenter le rapport d'avis.

**Niamé KEITA**, vice-président de la Commission des Affaires étrangères, des maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine, introduit le rapporteur de sa Commission.

**Habibou SOFARA**, rapporteur de la Commission des Affaires étrangères, des maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine, donne lecture du rapport de sa Commission.

**M. le Président** : Merci El Hadj.

Monsieur le Ministre, est-ce que vous avez un commentaire sur le texte ? ... Non.

Alors, vous n'avez qu'à saluer tout le monde.

**Mamadou Gaoussou DIARRA**,  
*ministre de la Promotion de l'Investissement et du Secteur Privé :*

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs Honorables députés élus à l'Assemblée Nationale.

C'est pour moi aujourd'hui la première occasion de m'exprimer devant la plénière.

Donc, j'en profite pour vous remercier, vous féliciter pour votre élection, tous autant que vous êtes et pour le travail que vous faites.

Je voudrai également remercier les membres des deux Commissions qui ont eu à travailler avec moi sur ce dossier, notamment la Commission des Finances, et la Commission des Affaires étrangères qui vient d'émettre un avis favorable pour ce texte.

C'est juste ce que voudrai dire, sauf que je me rapporte au contenu des deux rapports.

Merci.

**M. le Président** : Merci Monsieur le Ministre.

Alors, nous allons ouvrir une première liste d'intervenants, s'il y a des questions...

Juste un moment pour nous recueillir par rapport à ce qui s'est passé en France. On aurait dû le faire depuis le début, mais je pense que, juste avant que vous ne posiez vos questions, nous allons observer une minute de silence

pour nous recueillir sur toutes les victimes des attentats en France. On ne l'a pas fait ce matin, on va pouvoir le corriger assez rapidement. Je vous en prie, alors on va observer une minute de silence...

*(Une minute de silence observée.)*

Je vous remercie.

Nous allons à présent continuer nos travaux, c'est un exercice un peu pénible, mais vous avez pu depuis ce matin faire ceci.

L'Honorable Dédéou TRAORE a la parole.

**Dédéou TRAORE** : Merci Monsieur le Président.

Merci Monsieur le Ministre.

Je commencerai avant de poser mes questions, par me réjouir de cette initiative avec un pays aussi frère que le Maroc, qui partage beaucoup de choses avec le Mali dans l'histoire, en matières économique, sociale et culturelle. Donc, c'est vraiment une initiative à saluer beaucoup.

Je voudrais tout simplement partager deux questions avec vous, Monsieur le Ministre et Honorables membres de la Commission.

D'abord à la page 10 du Rapport. En citant les secteurs, moi, je proposerai de dire le **secteur tourisme et artisanat**. Je voudrai signaler tout simplement cela parce que nous savons que le Mali a un savoir-faire millénaire en matière d'artisanat et le Maroc aussi. Et moi je suis d'une région qui a même un accord de coopération avec le Maroc dans le domaine de l'artisanat. Nous avons des choses à apprendre d'eux et ils en ont aussi à en profiter de notre artisanat. Donc, je proposerai à

la Commission, si vous en êtes d'accord, d'ajouter le **secteur de l'artisanat**, qui est un des secteurs clés de l'économie marocaine et même de l'économie malienne aussi.

Maintenant ma première question c'est par rapport à l'article 3 de l'accord, qui parle des avantages mutuels. Je suis un peu resté sur ma faim dans le rapport qui n'a pas bien précisé, analysé les avantages, surtout les facilités en termes de législation accordés aux investisseurs marocains qui viennent au Mali et aux investisseurs maliens qui partent au Maroc. C'est-à-dire que si aujourd'hui un investisseur malien souhaite travailler dans le domaine de l'artisanat, quelles sont les facilités surtout en termes de législation et les avantages qui lui sont accordés ?

Monsieur le Ministre si vous pouvez nous donner beaucoup plus d'explications par rapport à cela, pour que l'opinion malienne sache qu'il y a des facilités qui lui sont accordées pour leur permettre ça.

Et dans le même ordre d'idée, je voudrais poser la question à la Commission des Affaires étrangères, qui, à la page 3 de leur avis dit ceci : « Bien qu'équilibré dans le fond, cet accord semble être à l'avantage de la partie marocaine du fait des écarts de développement entre les deux pays ». Est-ce que la Commission peut nous dire ce qui est dit à travers cette phrase ? Parce que, quel que soit le niveau de notre économie, quand il y a des échanges économiques, même si le niveau de notre économie est faible par rapport à l'économie marocaine, cela ne veut pas dire qu'on doit signer un accord qui favorise plus les marocains que les maliens. Et je crois que c'est une des raisons, c'est le niveau de notre économie qui doit justifier d'ailleurs cet accord, pour nous permettre d'exporter, de pouvoir profiter aussi.

Parce que nous savons avant cet accord que les marocains ont investi au Mali, dans les banques et dans d'autres secteurs de l'économie.

Maintenant, est-ce que la Commission peut nous dire quels sont les motifs et les raisons de cette phrase ?

Je vous remercie Monsieur le Ministre.

**M. le Président :** S'il vous plaît, Honorable Dédéou TRAORE, vous venez d'indiquer que votre région a déjà un accord de coopération avec le Maroc. Alors vous, vous voulez indiquer au Ministre le nom de votre région parce que vous ne l'avez pas dit ?

**Dédéou TRAORE :** C'est la région de Tombouctou. J'ai personnellement conduit une mission de la région de Tombouctou en tant que Conseiller Régional en charge du développement de la région de Tombouctou, et nous avons signé avec la région de Rabat Sallé Zemour un accord de coopération qui est fondamentalement axé sur l'artisanat.

Et nous avons vu qu'il y a beaucoup de savoir-faire et nous avons déjà amené des artisans maliens de la région de Tombouctou au Maroc pour qu'ils puissent eux aussi prospecter les domaines dans lesquels ils peuvent collaborer avec les artisans marocains.

Je vous remercie.

**M. le Président :** Merci Honorable Dédéou TRAORE.

Honorable Mamadou DIARRASSOUBA a la parole.

**Mamadou DIARRASSOUBA :** Merci bien Monsieur le Président.

Monsieur le Président je voudrais remercier et féliciter Monsieur le Ministre qui, depuis un bon moment, est en train de fournir des efforts allant dans le sens à renforcer les investissements au niveau de notre pays.

Monsieur le Ministre, je ne parlerai pas beaucoup. Je voudrais d'abord que vous ayez une politique qui attire ces investisseurs. Pour attirer les investisseurs il faut vraiment les sécuriser.

Monsieur le Ministre, tout le monde sait que personne ne réussira dans un pays où le droit n'est pas dit. Ah oui ! Les gens ne peuvent pas venir investir dans un pays où ils se sentent menacés d'une manière ou d'une autre. Quelqu'un qui a un espace, il veut construire une usine et qui trouve aujourd'hui que l'espace est menacé. Donc par rapport à ça, quels sont les autres acteurs qui participent à cette politique d'attraction des investissements au Mali ? Bien sûr, il faut des liens avec la justice.

Merci bien Monsieur le Président.

**M. le Président** : Merci bien.

Honorable Mohamed Ould Sidi Mohamed.

**Mohamed Ould Sidi Mohamed** :  
Bonsoir Monsieur le Président.

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Ministres.

Moi, j'ai deux questions à l'attention du Ministre.

Je voudrai savoir quels sont, à son avis, les secteurs économiques dans lesquels les opérateurs maliens peuvent investir au niveau du Maroc.

Est-ce que suite à cette convention, des intentions d'investissement de part et d'autre sont déjà annoncées ?

Merci.

**M. le Président** : Merci.

Honorable Adama Paul DAMANGO.

**Adama Paul DAMANGO** : Merci  
Monsieur le Président.

Bonsoir chers camarades députés.

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Ministres.

J'ai deux soucis qui semblent être pris en compte, mais je pense que la répétition est pédagogique.

Le premier souci c'est par rapport au rapport. Au-delà de l'Honorable Dédéou qui a parlé seulement du rapport de la Commission saisie pour avis, moi, je m'en irai prendre les deux rapports parce que dans les deux rapports ils ont dit que cet accord semble être à l'avantage de la partie marocaine. Alors, j'aimerais avoir des éléments de réponse qui pourraient nous dire que ça sera bénéfique pour le Mali parce que pour moi dans de tels partenariats c'est du partenariat gagnant-gagnant, chacun a intérêt, c'est pour ça que chacun a signé.

Le second aspect, l'Honorable Mohamed Ould Sidi Mohamed l'a dit, mais je vais aussi continuer parce que c'est dit dans le rapport de la Commission saisie pour avis : « (L'accord) Il entrera en vigueur 30 jours à compter de la date de réception de la dernière des deux notifications relatives à l'accomplissement des procédures... ».

Nous, nous ne possédons pas l'accord de ratification, ces contextes me

paraissent très, très flous. Vraiment, j'aimerais avoir des explications, et au besoin même, que vous nous envoyiez ces accords- là, parce que ça nous permettra de défendre ces projets de ratification, Monsieur le Ministre.

C'est aussi valable pour les autres dossiers. Madame le Ministre est là, elle est chargée des relations avec les institutions ; beaucoup de vos documents viennent sans supports juridiques pour nous accompagner. Ça nous donne beaucoup de problèmes pour élaborer même nos rapports.

Même la loi qui va passer dans quelques jours par rapport à l'éducation, il n'y a aucun support déposé. Et je dirai à Madame la Présidente de saisir le bureau pour que ce dernier saisisse les deux Ministères en charge de l'Enseignement, pour leur dire de nous envoyer ces supports de ratification parce qu'il n'y a rien. C'est tellement vide qu'on ne peut pas traiter. C'est une réalité.

Merci.

**M. le Président** : Merci.

Honorable Moussa BADIAGA.

**Moussa BADIAGA** : Bonjour tout le monde.

Ma première préoccupation a été prise en compte par mes deux prédécesseurs par rapport au fait que le Mali va perdant dans cet accord, parce que l'accord est déséquilibré entre les deux pays. Donc je ne reviens pas sur ça.

Je viens sur ce qui se passe aujourd'hui entre le Maroc et le Mali sur le plan commercial. Nous avons constaté ces deux ou trois dernières années que le Maroc exporte excessivement de la pomme terre et de l'oignon vers le Mali. Moi, je suis très inquiet par

rapport à ça, alors que le Gouvernement non seulement a augmenté le taux du budget de l'agriculture de 15 % pour permettre le développement de ces filières au niveau de l'Office du Niger. Paradoxalement, le Maroc exporte excessivement l'oignon et de la pomme de terre et cela joue défavorablement sur les productions nationales. Je voulais savoir comment cet accord va gérer ce secteur agricole pomme de terre, oignon au Mali. Alors que nous sommes en train de produire, l'exportation fait aujourd'hui que nos pommes de terre et nos oignons ne sont pas bien cotés sur le marché.

Ma dernière préoccupation, c'est par rapport au rapport de la Commission Affaires étrangères qui avait souhaité que l'on fasse des accords au niveau de certains pays de l'Afrique où beaucoup de maliens sont résidents et beaucoup de maliens sont performants. Mais malheureusement ces maliens de l'extérieur ont des problèmes pour venir investir au Mali. Avec votre avènement, est-ce que le processus d'installation des maliens de l'extérieur a été allégé ? Sinon aux temps passés, c'était lourd. C'est ce qui décourageait beaucoup de maliens à retourner avec leurs fonds au niveau de leur pays, le Mali, pour faire leurs activités. Est-ce qu'aujourd'hui on peut dire que le climat des affaires est allégé au Mali ?

Merci Monsieur le Président.

**M. le Président** : Merci.

C'était le dernier intervenant. Nous allons maintenant passer la parole à la Commission et au Gouvernement pour répondre aux questions posées.

Je vous ferai remarquer juste quelques petits détails. A la page 4, ce n'est pas

au complet. Vous l'avez vu ?... Parce que c'est mal photocopié. Bon ce n'est pas grave, répondez à vos questions, après on verra ça.

**Abdine KOUMARE**, *président de la Commission des Finances, de l'économie, du plan et de la promotion du Secteur Privé* : Merci Monsieur le Président.

J'ai enregistré trois passages auxquels je vais apporter quelques éclaircissements, notamment par rapport à l'Honorable Dédéou. C'est vrai. Ce n'est pas qu'on ait occulté le tourisme, mais sachez que le tourisme va avec l'artisanat. Et quand on sait qu'au Mali actuellement c'est un pays potentiellement à risques par rapport à la situation internationale. Sachez que l'artisanat a été cité ici par le rapporteur général.

Mais nous avons échangé hier ou avant-hier avec le Ministre en charge qui nous a expliqué de façon convaincante que le tourisme ne pouvait pas être une priorité pour le Mali, depuis les événements de 2012 et que compte tenu de cela, l'artisanat aussi subit le coup parce que c'est le rapport tourisme-artisanat.

En ce qui concerne le gagnant-gagnant par rapport à cet accord, moi je tiens à vous rappeler que certainement le rapporteur a omis de vous faire comprendre que d'une partie, la situation de cet accord a donné une certaine opportunité à pas mal de gens pour comprendre qu'en signant une convention entre un pays en développement et un pays émergent l'essentiel pour le commun des mortels

est de comprendre que c'est le pays émergent qui bénéficie.

Mais en réalité, le Mali en bénéficie par rapport à l'investissement d'abord, ensuite par rapport à la création d'emplois et par rapport à tant d'autres choses qui permettent certes de bouger d'un iota, mais comparés à l'investisseur, les capitaux qui sont investis au Mali profitent d'abord au pays investisseur. Donc, le facteur gagnant-gagnant, certainement le rapporteur l'a dit, mais le cas du Mali a été mis en veilleuse par rapport à cet état de fait.

En ce qui concerne le commerce, comme l'Honorable BADIAGA vient de le dire, sachez que le commerce est un aspect particulier par rapport au développement d'un pays. Quand on sollicite des capitaux par des investisseurs étrangers c'est une priorité par rapport au commerce. Le commerce des oranges, de pommes de terre et autres, est une activité qui rapporte certes un bénéfice dans l'immédiat, mais quand on investit c'est un investissement à long terme qui peut profiter au pays d'accueil.

Donc, moi je pense que l'aspect commerce ne doit pas être considéré comme un facteur négatif par rapport à l'importation de la pomme de terre et autres agrumes que le Mali reçoit sur son marché.

Sachez que quand on va continuer avec cette convention, vous allez vous rendre compte que d'autres pays comme l'Algérie, comme la Principauté de Monaco, comme la France, comme la Russie qui ont tous signés des conventions fiscales internationales

avec le Mali seront intéressés à venir investir dans notre pays quand la paix reviendra totalement.

Merci.

**M. le Président** : Merci.

...Oui, Monsieur le Rapporteur Général, Honorable Yacouba Michel KONE, vous avez la parole.

**Yacouba Michel KONE**, *rapporteur général de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan et de la Promotion du Secteur Privé* : Je voudrais compléter un peu l'intervention du Président de la Commission.

Je crois qu'il y a un certain nombre de questions adressées au Ministre, notamment les facilités accordées et les secteurs où les Maliens peuvent intervenir.

Mais en ce qui concerne le rapport, je crois qu'il faut bien lire en français, le terme « *semble* » a son sens hein, c'est-à-dire si vous voyez le Mali et le Maroc, à vue d'œil on peut se poser la question qu'est-ce que le Mali peut gagner à travers un tel accord. Qu'est-ce que le Mali a à aller investir au Maroc, surtout quand on voit l'état où le Maroc est engagé déjà à un certain nombre de secteurs ? C'est frappant, tous les opérateurs reconnaissent que le Maroc est déjà un opérateur de premier plan, c'est pourquoi c'est écrit « *semble* ».

Mais si vous rentrez en profondeur, ce n'est pas seulement l'aspect investissement, ces investissements, ces capitaux que nous recevons, ça s'accompagne d'un certain nombre de

services. L'investissement lui-même est l'apport de capitaux, la formation, on vous a cité ici ; on a même dit la création d'emploi, la valeur ajoutée, le transfert de compétences. Le Mali tire pas mal d'avantages. Donc, il ne faut pas occulter le terme « *semble* ». Nous n'avons pas dit et loin de nous l'idée de dire que l'accord est au désavantage du Mali, non, à vue d'œil ça semble, mais dans la réalité le Mali gagne beaucoup.

Je l'ai dit en Commission, le développement autarcique n'est pas de mise pour le Mali aujourd'hui. On ne peut pas fermer notre économie aux capitaux étrangers, nous ne pouvons pas fermer notre économie à l'expertise étrangère. Il faut absolument mettre en place de tels accords, qui ne sont pas seulement des pays en développement. Même la France, la Russie, le Sénégal ils ont les accords de ce genre hein, ça permet de sécuriser l'environnement des affaires, et de permettre l'apport des capitaux pour promouvoir le développement du pays.

Concernant l'Honorable BADIAGA, il faut dire que l'accord traite des investissements et non du commerce. C'est vrai que la frontière entre les deux, elle n'est pas très large, mais le présent accord parle de la protection, de l'encouragement et de la protection réciproque des investissements, mais pas des aspects commerciaux, peut-être on peut en parler mais ce n'est pas l'essentiel de l'accord.

Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci.

Honorable Habibou SOFARA.



**Habibou SOFARA**, rapporteur de la Commission des Affaires étrangères, des maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine : Merci Monsieur le Président.

C'est toujours pour répondre à l'Honorable Dédéou TRAORE. Quand on vous dit « semble », ça ne veut pas dire obligatoirement que ledit accord est à l'avantage de la partie marocaine. On dit « semble ». Nous, le commun des mortels, on sait qu'un grand pays, un pays aussi riche que le Maroc et notre pays, quand il y a un accord comme ça, même à la mise en œuvre de cet accord, il y aura beaucoup plus de Marocains au Mali que de Maliens au Maroc. Ça, tu le sais, je le sais, n'importe qui le sait. Voilà pourquoi on a voulu vous dire que « semble être à l'avantage du Maroc ». Sinon, ce n'est pas qu'à l'avantage du Maroc, le Mali aussi tire des avantages là-dedans, il vient de vous le dire tout de suite.

Merci bien.

**M. le Président** : Merci bien.

Maintenant, je crois qu'on a fini avec les Commissions. On va inviter Monsieur le Ministre à venir donner ses éléments de réponse.

**Mamadou Gaoussou DIARRA**, ministre de la Promotion de l'Investissement et du Secteur Privé : Merci Monsieur le Président.

Honorables députés merci.

Je pense que les questions témoignent de l'intérêt que les uns et les autres portent justement à l'examen de ce projet de loi, et je m'en vais avec votre permission essayer de donner quelques

éléments de réponse aux interrogations et questionnements qui m'ont été adressés en particulier.

La question de l'artisanat et du tourisme, je pense qu'on l'a évoquée avant moi ; il y a eu des éléments de réponse, seulement que je recadre. Il n'a pas été dit que le tourisme n'est pas une priorité pour le Mali. Mais lors de travaux en Commission, il y a un Honorable député qui avait attiré notre attention sur le fait qu'un pays en particulier arrivait à vivre essentiellement des revenus du tourisme. La question avait reçu une réponse, en disant qu'aujourd'hui avec la situation sécuritaire du pays, il est difficile d'envisager que le Mali puisse vivre essentiellement des revenus du tourisme. Donc, il faut relativiser le contexte.

Ensuite, il y avait une question de Dédéou TRAORE qui portait sur les avantages accordés notamment à l'article 3. Je pense que c'est un accord qui est classique en la matière, il y a des avantages qui ne sont pas accordés à un pays, et ensuite d'autres avantages à notre pays. C'est des avantages qui sont réciproquement accordés aux ressortissants des deux pays, et qui portent essentiellement sur un traitement juste et équitable pour l'investisseur, qu'il soit Marocain au Mali ou Malien au Maroc. Ensuite un traitement national, c'est-à-dire que lorsqu'il y a un investisseur marocain qui vient au Mali et qui veut investir, que cet investisseur là soit traité équitablement de la même façon qu'on traiterait un investisseur malien qui voudrait investir ici au Mali. Ensuite, il y a le cas où il peut arriver que pour

des faits de guerre civile, de soulèvement et autres que les investisseurs ou les investissements soient affectés et qu'en ce moment l'Etat s'engage à indemniser ou en tout cas à traiter l'investisseur de l'autre partie de la même façon qu'il traiterait son propre national. Egalement la possibilité qui est offerte à chaque investisseur de faire rapatrier le produit de son investissement dans son pays d'origine, dans les deux sens.

Il y a la question aussi de l'expropriation, la garantie que dans les deux pays il n'y a pas ou il n'y aura pas de risque que l'investisseur ne se voit exproprié au profit de l'Etat pour une raison x ou y. Ou sinon en pareil cas, la loi du pays s'applique juste de façon juste et équitable comme elle s'appliquerait à un national dans la même situation.

Et enfin, bien sûr, un autre élément qui est fondamental dans le cadre d'un processus d'investissement, c'est qu'en cas de contentieux dans le processus de l'investissement, qu'il y ait la possibilité que ce contentieux-là soit soumis à l'arbitrage. Parce que, comme vous le savez, l'Etat bénéficie de privilèges qui font que normalement il n'est pas traité comme un citoyen ordinaire ou un titulaire ordinaire de droit. Donc, l'Etat ou les deux Etats, dans de cas pareils, acceptent que les contentieux qui peuvent découler de la mise en œuvre d'un accord d'établissement ou de la réalisation de l'investissement puissent être soumis à un arbitrage.

Donc, c'est en quelques mots, ramassés les avantages qui sont accordés de part

et d'autre aux investisseurs à la fois marocains que maliens.

Ensuite, il y a l'Honorable Mamadou DIARRASSOUBA qui a posé la question par rapport à la politique pour attirer les investisseurs ; il apprécie le travail qui est effectué par le Gouvernement. Je vous remercie pour ce commentaire.

Et également il s'inquiète parce que, comme il l'a si bien rappelé, c'est qu'au niveau de l'investissement un des facteurs importants est la sécurité, la sécurité au sens premier du terme : le fait de ne pas pouvoir être agressé ; mais également aussi, il l'a rappelé, la sécurité juridique, et donc demandé quel est le type de coopération qui existerait entre notre département et les autres départements.

Il faut rappeler que le département en charge de l'investissement, par définition, est un département transversal, parce que qui parle d'investissement parle d'un secteur particulier. Quand je parle d'investissement, aujourd'hui je suis en train de promouvoir un forum sur l'investissement au Mali, « Investir au Mali », qui va se tenir en 2016. Il y a trois secteurs prioritaires que nous avons ciblés : le Développement Rural en parlant de l'agriculture où il nous faut impérativement travailler à moderniser et à mettre en place des chaînes de valeur pour créer de l'emploi et pour créer de la richesse. Mais vous comprenez que la matière première c'est le développement rural, il y a un Ministre en charge du développement rural.

On parlerait aussi de l'élevage. Il faut créer une filière pour pouvoir prendre en compte ce bétail qui sort sur pied, qui a besoin d'être maintenant revalorisé au niveau national. Toujours développement rural.

On a dit qu'il n'est possible d'apporter le développement dans ce secteur s'il n'y a pas d'infrastructures pour irriguer les terres qui sont irrigables, pour transporter le produit de notre agriculture. Donc il est question en ce moment d'infrastructures, notamment routières.

Et bien évidemment, on ne peut pas parler d'industrie, dans quelque secteur que ce soit, sans énergie. D'où le fait qu'on se retrouve à traiter des matières qui ne sont pas forcément nos matières, mais nous avons une mission transversale. Et je pense que le travail Gouvernemental, j'ai coutume de le dire, c'est comme une orange, on l'ouvre il y a différents quartiers, mais le tout mis ensemble ça forme une uniformité, et quelque chose de beau et fonctionnel.

Et c'est pourquoi aussi, nous avons au niveau de notre département une Cellule technique chargée du suivi de la réforme du cadre des affaires (CTRCA). Et cette CTRCA travaille activement avec les différents départements sectoriels sur des segments qui sont de nature à impacter notre classement et la perception que l'investisseur peut avoir de la destination Mali.

Et à ce titre-là, nous avons depuis peu un programme avec la Banque mondiale justement allant dans le sens du renforcement de la justice.

Et entre autres, nous travaillons actuellement à moderniser le greffe de tribunal de commerce pour que ce soit un greffe informatisé, de sorte qu'on puisse avoir accès à l'information en temps réel, mais également avec l'exercice de transparence qu'on puisse avoir des décisions qui soient en fait examinées par différents regards ; et amener ceux qui prennent la décision à se rendre compte qu'il y a d'autres regards qui suivent ceux qu'ils font ; et donc amener la sécurité qui est recherchée, et indispensable au processus de l'investissement.

Ensuite il y a l'Honorable Mohamed Ould Sidi Mohamed qui a posé la question de savoir quels sont les secteurs dans lesquels les opérateurs économiques maliens peuvent investir au Maroc. Cette question est revenue de façon insidieuse à travers notamment les débats sur la question : « cet accord semble déséquilibré, parce qu'on a l'impression qu'effectivement d'un côté il y a le développement et de l'autre il y a moins de développement » et que « donc en signant un accord de ce genre, on favorise ». Mais moi je dis qu'en regardant bien le document, cet accord, s'il est examiné du côté marocain, le député marocain serait en droit de se dire : « Mais est-ce que cet accord n'est pas plutôt à la faveur du Mali ». Je m'explique.

Aujourd'hui nous, nous avons d'important besoins en termes d'investissements, et nous avons besoin de capter l'investissement, d'où qu'il vienne. Nous avons besoin de construire des routes, des barrages, des centrales électriques. Mais si les Marocains, parce qu'ils ont un niveau

de développement plus avancé, ont ces capitaux-là, qu'ils peuvent venir travailler chez nous, alors nous avons un accord qui permet de sécuriser l'investisseur marocain qui viendrait nous aider à satisfaire des besoins qui sont primordiaux pour nous.

Maintenant, à l'inverse, je dirais que – ça, c'est en dehors de tout micro ou camera - que s'il y a un investisseur malien qui a les moyens d'investir, moi, je suis plutôt tenté de le retenir ici au Mali, plutôt que de l'inciter à aller investir au Maroc. Donc, s'il ya un accord qui permet aux Marocains d'investir au Mali, je ne pense que ce soit un accord défavorable.

Et dans l'absolu, vous me posez la question, je me dis : il y a différents secteurs qui sont énumérés dans l'accord pour lesquels les Maliens peuvent aller investir, mais dans la pratique les chances sont minimales pour qu'un investisseur malien aille s'installer au Maroc. Il y a quand même quelques exceptions. Je ne citerai pas de noms, mais j'en connais qui sont effectivement actifs au Maroc, et qui, même s'ils ne sont pas nombreux, ont besoin qu'à travers des accords de ce genre ils puissent être sécurisés dans ce qu'ils font dans les pays étrangers, et qui d'une manière ou d'une autre, profitent au Mali parce que le produit de leurs investissements là-bas est rapatrié pour créer d'autres activités ici au Mali.

Ensuite, est-ce qu'il y a déjà des intentions qui sont issues de ce processus que nous sommes en train de parachever aujourd'hui ? Oui, il y en a. Je sais qu'il y a moins de deux

mois, nous avons signé une convention avec un groupe cimentier marocain, (CIMA) qui est en train de faire dans la zone de Dio une cimenterie moderne avec pour un départ, des prévisions de l'ordre de cinq cent mille (500 000) tonnes/an qui vont peut-être faire évoluer progressivement jusqu'à un million tonnes/an et qui améliorent déjà l'offre sur le marché malien.

Ensuite, il y a l'Honorable Adama Paul DAMANGO qui revient sur la notion de déséquilibre qui avait été évoquée dans les différents rapports, qui, comme je le dis, n'en est pas en réalité. C'est vraiment une opération de charme que nous faisons, et c'est vraiment une opération gagnant-gagnant comme vous l'avez souhaité. Et en réalité, comme je l'ai dit également au sein de la Commission, il n'y a rien d'exorbitant de droit commun, c'est-à-dire que dans cette convention-là le Mali n'accorde rien de particulier qu'il n'accorderait à d'autres investisseurs qui viendraient au Mali. En réalité c'est ça. Mais simplement c'est une volonté politique qui est manifestée à travers la signature d'une convention de ce genre pour inciter les différents opérateurs économiques à renforcer la coopération économique entre eux.

Ensuite, il a posé la question de savoir ou de comprendre le processus d'entrée en vigueur. Je pense que c'est une convention qui est signée entre deux parties : la partie malienne et la partie marocaine. Nous, nous sommes en train de parachever la dernière étape c'est-à-dire la ratification par l'Assemblée Nationale. Du côté marocain, le même processus doit être enclenché. Une fois le processus

achevé, il y a des échanges pour notifier à l'autre partie comme quoi, nous, nous avons fini de notre côté, et eux aussi ils vont nous envoyer leur document pour dire qu'ils ont fini de leur côté. En ce moment, le dernier à envoyer va maintenant faire décompter, computer le délai qui va commencer à compter pendant 30 jours. Au bout de 30 jours en ce moment l'accord produira ses pleins et entiers effets.

Il y a l'Honorable Moussa BADIAGA qui a posé la question qui portait sur l'importation de légumes et agrumes en provenance du Maroc, et qui envahissent nos marchés au détriment de nos produits locaux. Je pense qu'il y a différentes Commissions qui sont intervenues sur la question. Il y a un segment qui est différent de ce qui nous préoccupe aujourd'hui. Nous parlons là de commerce, c'est-à-dire des gens qui viennent avec des produits finis et qui entendent les mettre directement sur le marché, donc achat vente, ce qui n'est pas le cas de l'investissement.

Mais ceci dit, l'investissement peut aider à juguler ce phénomène-là. Les gens achètent les produits tels que les agrumes et les légumes en provenance du Maroc parce que peut-être qu'ils estiment que c'est de meilleure qualité, mais on se rendra également compte que ce sont des produits qui sont beaucoup plus chers que ce que nous produisons au niveau local.

Mais avec le processus que nous sommes en train d'enclencher, le message en direction de la partie marocaine, il est simple ; c'est de leur

dire : si la population malienne apprécie vos produits, ces produits-là poussent sur des terres, et nous avons les mêmes terres ici, pourquoi les produire au Maroc, les transporter sur des milliers de kilomètres pour venir les vendre ? Alors qu'ensemble en transférant la technologie et le savoir-faire nous pouvons mettre en valeur nos terres, créer de l'emploi et produire des produits de qualité égale. Et je me dis, à terme c'est ce que nous visons avec la signature d'accord de ce genre.

Ensuite, il a demandé par rapport aux Maliens de l'extérieur, s'il y avait eu des simplifications des procédures. Oui, je pense que l'activité quotidienne de notre département consiste justement à travailler à rendre simple les procédures d'installation et d'implantation pour l'investisseur, d'où qu'il vienne.

Et c'est pourquoi nous avons une agence nationale, qui est appelée Agence pour la Promotion des Investissements (API) et qui a en son sein un guichet unique. Lequel guichet unique reçoit l'investisseur, lui permet de faire toutes les formalités nécessaires à la création d'entreprise, à l'obtention des autorisations nécessaires en fonction des types d'activité que l'investisseur veut mener et à l'orienter également dans le cadre de l'administration malienne. Ça, c'est notre travail de tous les jours.

Effectivement, je pense qu'aujourd'hui nos classements au niveau de « Doing Business » témoignent que de ce que de ce côté-là nous avons quand même des performances. Puisqu'aujourd'hui

en 72 heures nous sommes capables de créer une société commerciale.

Nous avons récemment, avec votre bienveillance bien entendu, fait passer une loi où on permet à un individu ou à un groupe d'individus de constituer une société avec un capital minimum de cinq (5 000) mille francs CFA. C'est autant de choses qui tendent à faciliter et à fluidifier les choses pour les investisseurs.

Je pense, Monsieur le Président, Honorables députés, sauf oubli de ma part, avoir fait le tour.

Je note simplement avec satisfaction que dans l'ensemble les questions vont dans le sens de l'enrichissement du travail qui est en cours et qu'il n'y a pas, pour ainsi dire, d'objection pour la poursuite de ce que nous sommes en train de faire. Nous en avons pris bonne note et nous en remercions.

Merci. (*Applaudissements.*)

**M. le Président** : Merci Monsieur le Ministre.

Est-ce que nous ouvrons une deuxième liste ? ...

**Des voix** : On vote !

**M. le Président** : La Commission saisie au fond, je n'ai pas vu dans le rapport la traduction de « Doing business » en français. Peut-être que ça y est là-dedans hein, mais je ne l'ai pas vu. Or, ce rapport, il sera lu par tout le monde. S'il n'est pas là-dedans, vous voudrez bien l'ajouter.

**Abdine KOUMARE**, président de la Commission des Finances, de

*l'Economie, du Plan et de la Promotion du Secteur Privé* : Nous nous en excusons parce que c'est un mot qui est très courant, qui est utilisé de tous les jours. « Doing Business », c'est le savoir-faire. Et par rapport à cela, on ne s'est pas donné de la peine à traduire ça en français, sachant que c'est un mot très courant, mais dorénavant nous allons en prendre compte et prendre des dispositions.

Merci.

**M. le Président** : C'est un rapport. Merci.

Nous allons passer au vote du projet de loi.

**Résultat** :

**Pour** : 115

**Contre** : 00

**Abstention** : 00

Ce projet de loi est adopté !  
Félicitations Monsieur le Ministre.

❖ **EXAMEN DES DEPOTS N° 15-60/ L ET N° 15-61/5L**

- **DEPOT N° 15-60/5L : PROJET DE LOI DE RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2015-036/P-RM DU 02 OCTOBRE 2015 RELATIVE A LA CREATION DE L'OFFICE DE RADIO ET TELEVISION DU MALI (ORTM)**

• **DEPOT N° 15-61/5L :  
PROJET DE LOI DE  
RATIFICATION DE  
L'ORDONNANCE N° 2015-  
037/P-RM DU 02  
OCTOBRE 2015 RELATIVE  
A LA CREATION DE LA  
SOCIETE MALIENNE DE  
TRANSMISSION ET DE  
DIFFUSION (SMTD-SA)**

Maintenant il y a les dépôts n° 15-60/5L et n° 15-61/5L dont la Commission Education est saisie pour l'étude au fond. Les deux dépôts font l'objet d'un rapport unique. Est-ce qu'on pourra les examiner directement ensemble ?... Oui.

Alors nous allons passer la parole à Mme la Présidente de la Commission Education pour venir présenter le rapport.

**Mme HAIDARA Aïssata HAIDARA**, présidente de la Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, introduit le rapporteur de sa Commission.

**Bakary Woyo DOUMBIA**, rapporteur de la Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, donne lecture du rapport de sa Commission.

**M. le Président** : Merci.

Monsieur le Ministre, si vous avez un commentaire par rapport à ces deux textes... Non.

Alors nous allons ouvrir des listes d'intervenants si vous avez des questions...

Honorable Aziza Mint Mohamed, vous avez la parole.

**Mme MAIGA Aziza Mint Mohamed** :

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Honorable Président,

Chers Collègues Députés.

Monsieur le Ministre, j'ai quelques questions.

1. Est-ce que le personnel de l'ORTM a été associé à tout le processus de la création de ces deux structures qui font l'objet des présentes ordonnances? Si oui, comment ?
2. Pourquoi l'ORTM reste- il toujours E.P.A alors que la nouvelle société devient une société d'Etat ?
3. A partir du moment où la diffusion sera détachée de l'édition, quelle est la viabilité de l'ORTM ? Et quel est l'état des lieux actuel ?
4. Quel sort sera réservé aux travailleurs actuels de l'ORTM et éventuellement à ceux qui voudraient aller dans la nouvelle société ?
5. La Commission nous demande de voter sous réserve de la prise en compte de ses recommandations. Comment allez-vous mettre en œuvre lesdites recommandations ?

Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci.

Honorable Bajan Ag Hamatou.

**Bajan Ag Hamatou** : Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je ne suis pas venu ici pour poser des questions sur les projets de loi. Je suis venu pour informer le Ministre, s'il ne sait pas, que les 200 000 habitants de la population de Ménaka, depuis que les installations de l'ORTM ont été sabotées par les bandits armés, n'ont pas vu les images de notre pays.

Je voudrais aussi lui dire que toutes les conditions, à mon avis, aujourd'hui sont réunies pour que les populations de Ménaka bénéficient des images de notre pays.

Donc, c'est ce que je suis venu dire. Et dire aussi au nom de la population de Ménaka, Monsieur le Ministre, nous vous demandons vraiment de rétablir la télévision à Ménaka.

Merci.

**M. le Président** : Merci.

Honorable Mohamed Ould Sidi Mohamed a la parole.

**Mohamed Ould Sidi Mohamed** : Merci bien Monsieur le Président.

Moi, je voudrais seulement dire qu'à la lumière de la lecture du rapport, Monsieur le Ministre, vraiment on est un peu confus sur les futures attributions de ces deux nouvelles structures. Si on pouvait nous donner un peu plus de détails dans un langage beaucoup plus simple et clair pour permettre la restitution de l'utilité de leur création.

Ma deuxième question. Je voudrai savoir si à l'heure actuelle la télévision malienne couvre toutes les villes.

Merci.

**M. le Président** : Merci.

Honorable Sory Ibrahima KOURIBA.

**Sory Ibrahima KOURIBA** : Merci Monsieur le Président.

Bonsoir Monsieur le Ministre et Chers Collègues.

Certaines de mes préoccupations ont été prises en compte. Mais j'ai une question.

A la page 6, on dit : « Même si la séparation de l'édition et de la diffusion est imposée par l'évolution technologique, elle offre cependant des avantages certains pour le développement économique ». Si vous pouvez nous citer quelques avantages.

Merci.

**M. le Président** : Merci.

Honorable Mahamadou Lamine WAGUE a la parole.

**Mahamadou Lamine WAGUE** :

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Excellences Messieurs les Membres du Gouvernement.

Mon intervention porte sur les programmes de l'ORTM. Les programmes de l'ORTM ne sont pas attrayants, car ils sont inspirés des programmes de télévisions occidentales. Je demande d'exécuter



des programmes inspirés de la culture malienne.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**M. le Président** : Merci.

Honorable Moussa BADIAGA a la parole.

**Moussa BADIAGA** : Merci Monsieur le Président.

Je salue l'arrivée de ces deux entités pour bien réguler la communication au niveau de notre pays.

J'ai des préoccupations par rapport au fameux comité de transition numérique qui a été créé un moment pour la transition de l'analogique au numérique. Ce comité était un moment rattaché à la Primature, depuis lors il est resté inactif. De la Primature, il me semble qu'on l'a amené au niveau du Département. Monsieur le Ministre, je voulais savoir le sort réservé à ce comité, parce qu'il est essentiel que ce comité puisse travailler pour que ces deux entités puissent fonctionner normalement.

Je voulais connaître aussi son budget de fonctionnement et puis son statut, parce que vraiment ce comité a fait couler beaucoup d'encre un moment, surtout au moment de la transition. On pensait qu'à partir de 2014 on allait finir avec les analogiques, les télévisions qui étaient sur l'expérience analogue allaient disparaître ; il y a eu même des bandes annonces pour dire qu'à partir d'avril 2015 il n'y aura que du numérique ; et on a même alerté les gens à changer de télévision. Mais

jusqu'à présent les choses ne bougent pas.

Merci Monsieur le Président.

**M. le Président** : Merci.

C'était le dernier intervenant. Nous allons donc inviter la Commission et le Gouvernement à venir nous donner les réponses aux questions posées.

Si la Commission n'a pas de réponse particulière pour les questions posées on invite directement Monsieur le Ministre...

Je fais remarquer juste avant que vous ne preniez la parole, Madame la Présidente, que sur votre rapport – lisez - ce n'est pas « Assemblée Nationale » hein qui est écrit ; c'est autre chose. (*Sourire.*)

Madame la Présidente, vous avez la parole.

**Mme Haidara Aïssata Haidara**, *présidente de la Commission de l'Éducation, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication*:  
Merci mon Président.

La Commission n'a pas beaucoup de choses à donner comme explications. Comme nous avons le Ministre qui est spécialisé en cette matière, nous pensons qu'il pourra rapporter plus de réponses.

Mais seulement nous tenons à dire qu'il y a plein d'avantages. Rien que nous aurons plusieurs chaînes en passant de l'analogique au numérique.

Ensuite, les deux sociétés, l'ORTM avant émettait et puis n'était pas

rentable. C'est l'Etat qui subventionnait l'ORTM. Par exemple, on ne donnait rien pour nos plénières que l'ORTM couvrait. L'ORTM nous accompagnait même pour nos missions à l'intérieur partout. Mais l'ORTM ne gagnait pas. Donc, en faisant deux entités, l'ORTM et puis une société d'Etat, je pense que ça sera plus rentable pour l'Etat que l'ORTM soit seule.

Donc, je m'arrête là, et que le Ministre réponde aux autres questions.

**M. le Président** : D'accord. Merci.

Monsieur le Ministre, on vous invite maintenant pour les réponses...

**Choguel Kokalla MAIGA**, *ministre de l'Economie Numérique, de l'Information et de la Communication* : Merci beaucoup Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, Honorables Députés, on ne refuse jamais les conseils. Mes conseillers étaient en train de me dire des choses en fait que je savais. Mais c'était bon de les écouter, c'est pourquoi il y a eu ce petit temps de flottement.

Alors, je veux prendre les questions, une à une, essayer d'être le plus simple possible pour que vous ayez une bonne compréhension des textes qui sont soumis à votre approbation.

Les questions posées par les Honorables députés portent sur plusieurs aspects du dossier. Mais je vais les prendre un à un par député pour donner des réponses précises.

L'Honorable Aziza a demandé : est-ce que le personnel actuel de l'ORTM a été associé aux discussions ayant abouti à ces projets de texte ? Je dois dire que le personnel de l'ORTM a été associé à toutes les étapes jusqu'à la fin. Mais je dois dire à la vérité que le personnel a des inquiétudes et ça c'est normal. Un saut dans l'inconnu, le changement suscite toujours beaucoup de soucis. Ils se demandent, pour ainsi dire, à quelle sauce ils seront mangés demain.

Il y a aussi un autre aspect sur lequel le personnel a insisté. Le personnel a souhaité que ceux qui travaillent dans les deux entités aient les mêmes statuts. D'ailleurs, une question transparaissait dans les recommandations de la Commission qu'ils aient les mêmes traitements.

Donc, pour vous dire qu'ils ont été associés à toutes les étapes.

Mais il y a des réserves à la dernière minute. J'ai eu plusieurs rencontres avec eux, j'ai même prévu une fois que le texte passe à l'Assemblée, d'organiser deux jours de restitutions pour que l'ensemble des acteurs aient la même compréhension, et qu'ils comprennent que leurs inquiétudes sont certes justifiées par le fait qu'ils auront un nouveau statut, mais que l'Etat veillera à ce que l'ORTM continue toujours de fonctionner. Parce qu'en vérité tant qu'il y a des questions techniques, elles sont techniques, mais si l'ORTM s'arrête, ça devient une question éminemment politique. Et je ne vois pas le Gouvernement qui va prendre sur lui le

risque de créer les conditions pour que la télé soit coupée.

Je leur ai donc dit que le premier qui va veiller à ce que leur instrument de travail fonctionne c'est d'abord et avant tout le Gouvernement. Donc ce n'est pas comme les autres entités qui peuvent tomber en désuétude complètement, parce que l'information est l'instrument privilégié par excellence de l'exercice de l'autorité. Donc, ils n'ont pas à avoir beaucoup d'inquiétudes.

Malgré tout, nous nous donnerons toujours le temps et l'espace pour donner des explications jusqu'à ce que conviction s'ensuive au fur et à mesure que nous avançons.

La deuxième question c'est de demander : pourquoi l'ORTM en EPA et la SMTD en société d'Etat ? Je crois que la Commission a suffisamment bien expliqué. Il me suffit juste de dire que lorsque la décision a été prise au niveau du Gouvernement et ce conformément aux recommandations au niveau de l'UEMOA et dans la quasi-totalité des pays de séparer les fonctions d'éditions et de diffusion, il était question d'analyser des scénarii. La conclusion qui a été retenue par le Gouvernement est la suivante, c'est que l'ORTM va continuer à faire ses programmes et les éditer. Il y a énormément d'activités de l'ORTM qui auront un caractère gratuit. L'illustration la plus simple c'est que si l'Assemblée décide de faire une interpellation, elle doit être diffusée gratuitement parce que l'Etat le veut. S'il y a des événements politiques à couvrir, c'est gratuit. La

contrepartie, c'est que cette structure va être subventionnée par l'Etat dans une partie de ses activités. Les travailleurs ont demandé de le transformer en société d'Etat, nous leur avons dit qu'il y a un risque pour le départ, parce qu'il y a beaucoup d'activités qui sont faites à titre gratuit. Donc on ne peut pas créer une société d'Etat et lui imposer de faire des activités de service public à titre gratuit. C'est pour cela que nous avons dit que l'ORTM comme tel, il faut qu'il soit d'abord un EPA qui bénéficie donc des subventions de l'Etat pour maintenir son équilibre. Si dans le processus de gestion et de développement de cette structure on arrive à la conclusion, et le Gouvernement et les travailleurs, qu'elle peut se passer des subventions, elle veut changer de statut, les autorités qui seront en place le moment venu, en rapport avec les travailleurs, et dont les députés, aviseront et décideront. Mais pour l'instant il vaut mieux ne pas prendre le risque.

Par contre, la société de transmission et de diffusion, c'est elle qui va avoir dans son patrimoine les antennes paraboliques, les stations, les pilonnes et on vient de dire que le réseau de fibres optiques de l'Etat... L'Etat malien s'est endetté à près de 80 milliards pour construire un réseau de près de six mille (6 000) kilomètres de fibres qui va rentrer dans le patrimoine de la SMTD. La SMTD va faire quoi ? L'ORTM va éditer ses programmes mais pour les diffuser il va utiliser les infrastructures de la SMTD. Il y a beaucoup de chaînes privées qui sont

dans les pipelines qui vont être autorisées certainement par la HAC bientôt. Ces chaînes vont vouloir diffuser sur l'ensemble du territoire national. Elles n'ont pas les moyens de construire de grosses infrastructures, donc elles vont louer des capacités au niveau de la SMTD, moyennant un paiement.

La SMTD a dans son patrimoine aujourd'hui le réseau des fibres optiques de l'Etat. Actuellement, l'Etat malien paye entre 1 milliard et 2 milliards aux opérateurs de télécommunication juste pour la diffusion pour transmettre ses communications, entre les différents services de l'Etat. Au lieu de les payer aux sociétés de télécommunication, l'Etat les payera à la SMTD.

Les opérateurs télécom qui vont s'installer en République du Mali, le troisième, le quatrième, le cinquième en fonction de ce que l'Etat souhaitera, n'auront pas à investir 5 milliards, 10 milliards pour construire un réseau de fibres pour aller à Mopti, parce qu'il y a déjà la fibre de l'Etat qui est dans le patrimoine de la SMTD. Ils vont louer des capacités auprès de cette société.

Donc, la rentabilité de cette société, si elle a un bon manager, est quasiment garantie. C'est pour cela que nous avons dit qu'il faut la détacher des conditions de subventions de l'Etat, et qu'elle puisse se prendre en charge.

On remarquera d'ailleurs que l'essentiel des charges de l'ORTM, c'est les infrastructures. Par exemple, beaucoup de stations de l'ORTM fonctionnent sur des groupes électrogènes ; le carburant pour ces

groupes fait pratiquement 90 % de leurs dépenses, tout cela va aller à la SMTD. Donc, le gros des charges d'ailleurs va aller à la SMTD qui va être bénéficiaire. C'est ce que nous souhaitons. Je crois qu'avec un bon management il va être bénéficiaire. Et c'est pour cela qu'il a été décidé de donner le statut de société d'Etat à la SMTD. Voici l'explication.

Vous avez demandé : est-ce que l'ORTM va être fiable ? La fiabilité de l'ORTM sera obligatoire parce qu'en réalité le fait que l'ORTM fonctionne ou non, dépasse largement la direction de l'ORTM. S'il n'y a pas d'images, le problème devient politique, c'est une affaire du Gouvernement. Et comme je dis, je ne vois pas un Gouvernement qui va s'amuser à laisser la télévision disparaître dans le pays aujourd'hui. Parce que l'accès à la télévision est devenu comme tous les autres domaines, l'accès à l'information, c'est un droit des citoyens aujourd'hui dont on ne peut pas les priver. Il s'agit simplement d'améliorer la qualité.

Vous avez demandé quel sort sera réservé aux travailleurs. Lorsque les deux directions de l'ORTM et de la SMTD vont être mises en place, elles vont s'asseoir avec le syndicat pour répartir les travailleurs entre les deux entités. Par exemple les ingénieurs radio naturellement iront à la SMTD, les ingénieurs électroniciens naturellement iront à la SMTD ; les journalistes, présentateurs, évidemment iront à l'ORTM, il y aura ensuite des techniciens intermédiaires. Je pense qu'ils y trouveront les moyens de les répartir judicieusement, et lorsqu'il y aura des arbitrages à faire,

nous allons le faire. Ce qui est certain, c'est que les emplois sont préservés, il n'y aura pas de suppression d'emplois à cause du fait qu'on a fait cette réforme. Si elle doit intervenir, ça serait pour d'autres raisons.

Une dernière question, c'est comment mettre en œuvre les recommandations de la Commission. En vérité, les recommandations de la Commission, me semble-t-il, sont des recommandations de nature à garantir la viabilité même du projet Gouvernemental. Ils ont demandé que les emplois soient préservés. Je ne vois pas le Gouvernement pour sa propre crédibilité, venir se présenter devant l'Assemblée pour demander de voter ces lois et que quelques jours après on dit que des travailleurs ont été renvoyés parce que ces lois ont été votées. Donc, les emplois seront garantis, me semble-t-il.

L'octroi du même traitement à tous les travailleurs des deux entités, c'est une recommandation. Je pense qu'il faut laisser cette question aux gestionnaires. Par exemple, si la SMTD devient une société extrêmement bénéficiaire et que les travailleurs demandent des augmentations de salaires comme par exemple les sociétés privées, les télévisions privées qui vont être leurs partenaires, je ne crois pas qu'on va le leur interdire.

Par contre, ceux de l'ORTM, il faut peut-être des négociations, parce que ceux de la société c'est un accord d'établissement qui les lie. Cet accord d'établissement peut évoluer en fonction de la rentabilité de la société, comme les salaires peuvent augmenter

ou peut-être diminuer. Par contre l'ORTM qui est un EPA est géré par d'autres critères.

Il y en a qui ont même demandé qu'ils aient un statut particulier du secteur de l'audiovisuel. Je leur ai dit que toutes ces questions peuvent faire l'objet de discussions avec les directions qui vont être installées et les autorités politiques. C'est des sujets sur lesquels il faut éviter d'être définitif dans ses réponses, pour ne pas donner l'impression de faire des fausses promesses juste pour faire passer les lois. Je crois qu'il y va de l'intérêt et de la stabilité même de ces institutions que lorsqu'il y a la possibilité d'améliorer les conditions de vie des travailleurs, qu'on puisse le faire

Et d'ailleurs, la demande des travailleurs de l'ORTM que l'ORTM même soit érigé en société d'Etat comme la SMTD, était justifiée en filigrane, essentiellement par le fait qu'ils se disent que ceux qui seront dans la société d'Etat auront des rémunérations plus élevées qu'eux qui sont des fonctionnaires. Je leur ai donné l'assurance qu'en vérité personne n'a l'intention de les payer au rabais. Les présentatrices de télévision, nous savons très bien ce que ça coûte en Occident, c'est de l'argent, c'est peut-être chez nous qu'on n'accorde pas beaucoup d'importance à ces choses.

Et puis lorsqu'ils vont travailler, faire des programmes très riches, très variés certainement qu'ils auront de l'argent qui leur permettra d'augmenter leurs salaires peut-être plus que ceux de la SMTD.

L'Honorable Bajan Ag Hamatou a parlé du souci que je crois que tout député aurait, c'est que sa circonscription est dans le noir, ils n'ont pas la télévision depuis que les équipements ont été sabotés. Je crois qu'il n'est pas besoin de s'étendre beaucoup sur cette question, sauf pour dire que je crois que le retour de la sécurité fera en sorte que la télévision va être installée, parce qu'en vérité il suffit juste d'installer quelques équipements et amener des techniciens pour les surveiller. C'est un peu comme la question des enseignants à Kidal aujourd'hui. Je me dis qu'une fois que la question de sécurité va être résolue, c'est une question qui peut être techniquement résolue en quelque temps.

Donc, l'engagement que nous nous pouvons prendre, c'est que la question sera posée au niveau de la direction de l'ORTM. Et si les conditions sécuritaires ne s'opposent pas, c'est une question purement technique qui peut être résolue en très peu de temps.

Mohamed Ould Sidi Mohamed a estimé qu'il lui fallait des explications simples pour qu'il comprenne la différence. Je pense que l'exercice auquel je me suis donné depuis le début de mon intervention, consistait juste à expliquer pourquoi on a créé deux entités. Donc, cette question, je considère qu'elle est répondue.

Est-ce qu'actuellement la télévision couvre l'ensemble du territoire ? Tout le territoire malien est couvert sauf des zones où, à cause de l'insécurité, les équipements ont été sabotés. Il appartient maintenant à l'Etat, dès que la paix revient dans ces zones là, de

faire en sorte que les équipements de diffusion soient installés.

Sory Ibrahima KOURIBA a demandé, entre autres, quels sont les avantages de la transition. Le premier avantage, c'est que la fréquence par exemple sur laquelle l'ORTM émet aujourd'hui un seul programme, on pourra émettre entre dix et vingt programmes sur la même fréquence. Autrement dit, 20 chaînes de télévision en République du Mali..., si demain il y a 20 chaînes privées qui se créent, 20 chaînes peuvent diffuser sur la même fréquence, et la qualité des images va être meilleure.

Autres avantages, c'est que voila une idée vers laquelle on va, j'ai discuté de ça avec mes collaborateurs : avec la décentralisation chaque région, peut-être même chaque cercle va créer son programme. C'est-à-dire qu'à 20 heures, si je suis à Bintagoungoun par exemple, je donne un exemple comme ça, ou je me trouve par exemple à Kayes ou à Dioïla, je peux utiliser le Switch pour aller sur le programme national, je regarde le programme national malien. Mais si je veux, je vais sur la région de Sikasso, parce que la région de Sikasso pourra avoir son programme ou leur culture, leur danse, leur journal. La région de Kayes peut avoir son programme, son journal ; la région de Kidal ; la future région de Ménaka peut avoir leur programme, leur culture, leurs journalistes. Voyez-vous ? Donc, avec les mêmes fréquences sur lesquelles l'ORTM émet, chaque région peut avoir son programme, chaque région peut avoir deux programmes d'ailleurs. L'essentiel, c'est d'être équipé, qu'ils

aient leurs studios, qu'ils forment leurs animateurs, et peut-être la population de la région va passer les 90 % de son temps à regarder sa chaîne locale. Et peut-être quand il y a des grands événements, le Président doit intervenir, il y a le journal parlé, il y a le football, ils vont aller sur la chaîne nationale, le reste du temps ils restent sur leurs chaînes locales, sur les mêmes fréquences sur lesquelles l'ORTM émet.

Ça donne des possibilités d'accompagner le processus de décentralisation, de manière que chacun soit fier de voir sa culture comme il veut sur leur chaîne et puis aller sur la chaîne nationale pour voir les sujets d'intérêt commun à toute la nation. Ça, c'est un avantage important.

S'il y a des chaînes privées qui se créent au Mali, elles font leurs programmes dans leurs studios, elles ont besoin de couvrir tout le territoire, elles n'ont pas les moyens d'investir des milliards et des milliards, elles louent des capacités auprès de la SMTD qui va utiliser son réseau de fibres optiques ou son réseau satellitaire pour diffuser leurs programmes.

Donc, jusqu'à 20 chaînes peuvent être émises sur ce que l'ORTM fait maintenant, et on peut faire plus d'ailleurs. C'est ça le principal avantage, plus la qualité des images qui est meilleure.

L'Honorable WAGUE, il a porté un jugement de valeur. Il estime que les programmes de l'ORTM ne sont pas attrayants parce qu'ils sont portés un

peu sur la façon de faire des chaînes occidentales. Il estime qu'il faut qu'elles soient beaucoup plus orientées sur les chaînes maliennes. C'est son jugement, je préfère ne pas le commenter parce qu'en réalité sur ces sujets les avis peuvent diverger. Mais je dis aussi que maintenant qu'on aura la possibilité pour chaque région, peut-être même pour chaque grand cercle d'avoir son propre studio d'émission, ils peuvent former leurs programmes locaux en fonction des sensibilités des populations et des points d'intérêt des populations pour être collés à la culture de notre pays.

Vous savez, lorsqu'on voulait trouver le financement de la transition numérique, j'ai trouvé le dossier de 2006 jusqu'en janvier 2015, le dossier était presque clos, il y avait une question essentielle : comment on va le financer ? Il faut trouver 46 milliards, il n'y en a pas dans le budget d'Etat, on ne peut pas trouver 46 milliards. Donc, le montage que nous avons fait, c'est pourquoi vous verrez dans le patrimoine de la SMTD, on a mis le réseau des fibres optiques de l'Etat ; dès que ça, ça a été fait, - avec le ministre des Finances nous avons fait le montage - les banques ont dit qu'elles sont prêtes à financer. Donc, ça veut dire que ce n'est plus l'Etat malien mais c'est la SMTD qui va prendre un prêt auprès des banques. On ne va pas mettre dans le budget d'Etat, c'est la SMTD qui va prendre un prêt auprès des banques pour construire des infrastructures de la transition numérique.

C'est un problème qui est resté pendant six ans, ils n'avaient pas de

solution, maintenant on a trouvé la formule. L'Etat a donné un milliard pour la construction du capital initial de la société ; avec ça maintenant le nouveau management doit être mis en place. Il va prendre contact avec les banques et les financements vont être obtenus parce que l'ensemble de l'infrastructure qui doit être installé, les études sont faites, il ne reste plus qu'à lancer les appels d'offres et les réaliser. Et cela fait que dans notre programmation, courant 2016, si tout se passe bien, peut-être l'année prochaine, en fin 2016 ou début 2017, le Mali va être complètement en transition numérique dans toutes les régions.

L'Honorable BADIAGA a demandé le sort du comité de transition numérique. Vous savez, c'est un comité qui a fait l'objet de beaucoup de polémiques au niveau institutionnel. Quand il avait été institué au départ, compte tenu du caractère éminemment politique de la transition numérique, il avait été demandé de l'ancrer directement au niveau du Premier ministre ; après, il est descendu au niveau du Ministre ; après, il est reparti au niveau du Premier ministre.

De toute façon, aujourd'hui on a dépassé, parce que le rôle de ce comité c'était justement de préparer la transition-là. En réalité, les va-et-vient n'ont pas empêché l'Etat d'avancer. Et actuellement, il y a un comité d'orientation qui est censé être piloté par le Premier ministre parce qu'il doit avoir l'œil... - parce que la transition numérique c'est une question éminemment politique -... et maintenant il y a le comité

d'orientation qui est sous la tutelle du Ministre chargé de la communication ; c'est comme ça qu'il fonctionne. Il a un budget, les conseillers viennent de me dire qu'il a un budget d'environ 100 millions ; vous voyez que ce n'est pas grand-chose pour faire fonctionner un comité sur lequel repose une mission aussi importante.

Mais en vérité, dès que les textes sont votés, les nouvelles directions des deux entités vont être mises en place. Je crois qu'il y aura un pilotage qui va être surveillé par le ministère de la Communication ; et compte rendu va être fait régulièrement au Premier ministre pour que la machine puisse tourner au souhait des Maliens et qu'aucune surprise ne vienne perturber le processus de transition numérique.

Merci bien Mesdames et Messieurs les députés. (*Applaudissements.*)

**M. le Président** : Merci Monsieur le Ministre.

Alors, est-ce que nous devrions ouvrir une deuxième liste ?...

Honorable Moussa DIARRA, vous avez la parole.

**Moussa DIARRA** : Merci Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

Honorables députés.

Monsieur le Ministre, moi, je voudrais d'abord comprendre quel était l'ancien statut de l'ORTM et comment était-il géré. Parce ce qu'à travers ces deux projets de loi je comprends qu'on veut



créer un EPA et une société d'Etat. Ma question est la suivante : pourquoi pas deux EPA ?

Je pense qu'avec le phénomène de privatisation que nous avons connu, est-ce que la société d'Etat va être privatisée après ?

Ensuite, la loi qui porte création des EPA donne la présidence du conseil d'administration de ces EPA là au département de tutelle. Est-ce que quand l'ORTM va être un EPA, le conseil d'administration sera géré par le ministre de tutelle ?

A mon avis, Monsieur le Ministre, on voit la rentabilité en votant ces deux projets de loi et l'efficacité. Peut-être que mes collègues ont eu honte de le dire, l'ORTM aujourd'hui, pour moi personnellement, ne fait pas notre fierté. La preuve c'est quoi ? Même si on va finir tout de suite le vote de ces projets de loi, je pense que nous qui payons l'ORTM ici, nous sommes les plus marginalisés ; ils vont tendre le micro aux Ministres alors que les députés sont là, la présidente de la Commission même qui a voté cette loi-là est là, le micro ne leur est pas tendu. D'où le problème d'efficacité et de rentabilité que je pose ici.

Deuxième chose. Peut-être que nous qui allons voter cette loi, moi je pense qu'on devait même se réserver de voter cette loi, même si, comme vous l'avez dit, la rentabilité est là, toujours le problème d'efficacité ça se pose. Nous sommes tous unanimes là-dessus qu'au retour du Président de la République de la France toute cette Assemblée s'est mobilisée sur le tarmac de l'aéroport. Mais nous avons vu qu'à la sortie des

images, on a fait comme si nous députés nous n'étions pas là. (*Applaudissements.*) On n'a vu aucun député, à commencer par le Président de l'Assemblée.

C'est à la Commission que je m'adresse. Moi, je pense qu'on doit avoir une large concertation autour de ce projet de loi, avant de la mettre ici sur la table.

Et m'adressant toujours à la Commission, moi, je vois deux projets de loi avec trois feuilles. Je pense que le contenu devait être plus solide que ça. Parce que je ne vois pas avec la création de ces deux structures-là, comment ces structures vont être composées. Est-ce que c'est par décret d'application qu'il y aura la composition des différentes directions de ces deux sociétés-là.

Donc, j'aimerais avoir la réponse à ces questions-là.

Merci.

**M. le Président** : Merci.

Honorable Bakary DIARRA.

**Bakary DIARRA** : Merci Monsieur le Président et bonjour à tous.

Je pense que mon frère a pris beaucoup de choses en main.

Mais la première question que j'allais poser au Ministre, c'est de savoir si la séparation de ces deux entités aura un impact sur la liberté d'exercer le journalisme au Mali. Ça rejoint toujours la question de censure, si les journalistes auront leur liberté de s'intéresser à des sujets, de s'exprimer

librement et que ça soit diffusé comme ça se doit, en faisant un clin d'œil à l'opposition avant qu'ils ne viennent peut-être faire cas de ça. Aujourd'hui je suis de la majorité, demain je suis dans l'opposition. En organisant par exemple une pratique politique, est-ce que ça va être diffusé comme ça se doit ? C'est la première préoccupation. Et ça revient aussi aux moments des campagnes.

De la façon que le Ministre a parlé, on peut avoir une entité à Sikasso, à Kayes ou à Koulikoro. Quel va être le moyen de suivi de ces éléments par rapport à l'expression et à la diffusion des éléments au niveau national ? Est-ce qu'une région ne va pas être favorisée par rapport à une autre dans cette pratique ?

Merci.

**M. le Président :** Merci Bakary DIARRA.

Moussa BADIAGA, vous avez la parole.

**Moussa BADIAGA :** Merci Monsieur le Président.

Ma première préoccupation s'adresse à la Commission. Des textes de création de ce genre, c'est vrai ils ont mentionné dans leur rapport que les décrets d'application vont suivre, mais il était bon que la Commission puisse au moins informer l'Assemblée de ce projet de décret. Parce que ce qui se passe, nous allons voter les lois, mais les décrets d'application, on ne les voit pas, on ne peut pas donner notre avis par rapport à ça, ensuite il y a des problèmes entre l'employeur et les

employés. Et ensuite, c'est le Président de l'Assemblée qui est saisi et qui va saisir sa Commission compétente pour résoudre les problèmes de ce genre. Donc, désormais, il est bon qu'on nous amène au moins des projets de décret d'application des créations de services.

Ma deuxième préoccupation. C'est vrai, on a ébauché le problème de programme, comme le Ministre l'a dit les avis sont beaucoup partagés par rapport à ça. Mais unanimement aujourd'hui, il y a un problème au niveau des journaux télévisés. Nous avons dans la sous-région le journal le plus long de l'Afrique aujourd'hui. Parfois on voit une heure de temps de journal télévisé au Mali ! Parce que toute activité menée... - j'en fais partie hein -, ... toute activité menée au niveau de la commune, au niveau de ceci, il faut que ça passe dans le journal télévisé. Est-ce qu'il n'est pas souhaitable, au lieu que ça soit un grand journal de 20 heures, comme les autres chaînes le font, que ce soit des journaux séquentiels ? Chaque deux heures de temps 20 minutes de journal, au moins ça va aider les gens au moins à visionner l'ORTM. Parce que l'ORTM aujourd'hui, comme WAGUE l'a dit, tout le monde attend le 20 heures hein ! Après ça on commence à voir d'autres. Je crois qu'il est grand temps de revoir ce phénomène. Aujourd'hui, comme vous l'avez dit, la communication est essentielle dans le développement même d'un pays, mais évoluons avec le temps, avec le moment.

Donc, moi, je souhaiterais, Monsieur le Ministre, que vous revoyiez le problème du journal télévisé au Mali,

du journal télévisé au Mali. Sinon, parfois, ça écoeure. Pendant une heure de temps on ne fait que visionner un journal ; tu peux voir le 20 h30 de TV5 et revenir encore au journal du Mali. Ils sont là, si ce n'est pas vrai. Donc, vraiment, revoyez à ce niveau.

Moussa DIARRA l'a dit, l'Institution en tant que telle est censurée par l'ORTM, et nous ne serons pas d'accord par rapport à ça. Ce qui s'est passé l'autre jour, les députés étaient remontés. Bon, il y a toujours des sages parmi nous, on a pu les calmer, sinon ça allait tourner au vinaigre hein entre les deux institutions : le Gouvernement et l'Assemblée.

Merci.

**M. le Président :** Merci.

Honorable Mody N'DIAYE.

**Mody N'DIAYE :** Je vous remercie Monsieur le Président.

Bonjour Monsieur le Ministre.

Je pense, Monsieur le Président, par rapport à ce dossier qui, de mon point de vue, est un dossier de restructuration de l'ORTM actuel. Il aurait été peut-être mieux, dans le cadre de la création des deux structures issues de cette restructuration, de procéder même à une nouvelle appellation de l'établissement public qu'est l'ORTM. Cela allait donner une certaine visibilité à la restructuration. Donc, on a un organe d'édition et un organe de transmission et de diffusion.

Le Gouvernement a pris la décision de créer une société pour la transmission

et la diffusion, une société d'Etat. Ceci, de mon point de vue, devait être soutenu au minimum par un plan d'affaires. C'est vrai, le Ministre a donné des assurances que cette société naturellement va être très rentable, mais pour des quantitativistes comme nous, une société d'Etat qui fonctionne comme une société privée, dans sa création le minimum c'est l'élaboration d'un plan d'affaires.

Il a été dit régulièrement que le personnel de l'établissement public s'interroge sur son statut et voudrait donc être aligné sur le statut du personnel relevant de la société d'Etat. C'est deux établissements publics distincts, c'est deux modes de gestion distincts, donc je pense que, de ce point de vue, il n'y a pas d'amalgame à faire.

Mais moi, je vois le problème, Monsieur le Ministre, autrement. Le paysage de l'édition est beaucoup plus libéralisé maintenant. Est-ce que maintenant la société d'édition nationale comme un établissement public à caractère administratif, cela ne va pas créer une situation de concurrence déloyale ? Parce que la société publique va disposer d'une subvention de l'Etat. Et comme nous le savons, dans la nomenclature budgétaire c'est l'Etat qui paye les salaires, c'est l'Etat qui met à disposition des subventions pour le fonctionnement et souvent c'est l'Etat qui donne même de l'argent pour l'investissement.

Moi, je crois que l'idée force par rapport au nouveau statut de l'ORTM en tant que service d'édition, doit

évoluer rapidement pour créer les conditions de concurrence avec les éditeurs privés. Je pense que cet argument devrait être la ligne directrice par rapport à la réforme à faire, parce que je considère que le choix actuel du Gouvernement est un choix à minima. Et que de ce point de vue, pour créer une des conditions de concurrence vive entre les opérateurs éditeurs, il faudra rapidement songer à changer le statut de l'ORTM éditeur en tant qu'établissement public national à caractère administratif.

Merci Monsieur le Président.

**Président** : Merci.

Honorable Kissima KEITA.

**Kissima KEITA** : Merci Monsieur Président.

Merci Monsieur le Ministre.

Ma question va à l'endroit de Monsieur le Ministre.

Monsieur le Ministre, savez-vous qu'une bonne partie du Mali ne reçoit pas les images de la télé, notamment dans la région de Kayes ? Les populations se débrouillent pour capter les images à l'aide des antennes Orange ou Malitel. C'est une information que je donne, si vous n'êtes pas au courant. Ça, c'est des problèmes.

Je suis même surpris que la Présidente de la Commission ne vous en ait pas fait cas, parce que dans son coin certaines populations ne reçoivent pas les images. (*Sourire.*) Monsieur le Ministre ça ne va pas.

Ma deuxième question. Monsieur le Ministre, je voulais vous demander d'assurer une bonne formation au niveau de la radio, de la télé notamment pour les cameramen.

**M. le Président** : Pourquoi ?

**Kissima KEITA** : Pour que la distribution des images puisse être équitable. (*Applaudissements.*)

**M. le Président** : Merci.

**Kissima KEITA** : Merci Monsieur le Président.

**M. le Président** : Honorable Mahamadou Habib Diallo, vous avez la parole.

**Mahamadou Habib DIALLO** : Bonsoir Monsieur le Président.

Bonsoir Messieurs les Ministres.

Bonsoir les membres du cabinet,

Chers collègues.

Monsieur le Ministre, ce n'est pas une question mais plutôt une suggestion.

Etant donné que les prestations de l'ORTM relèvent du service public gratuit, je vous saurais gré d'envisager « un village une télévision », au lieu de, comme on l'a toujours dit, « un village une école », ce qui me paraît vraiment illusoire étant donné les moyens du pays. Mais une télévision, un panneau solaire, sous la responsabilité du chef du village, rendraient vraiment un grand service pour le développement du plus grand nombre, surtout dans le domaine des sketchs sur la santé, l'agriculture, l'élevage et la sécurité sociale.

Je pense que cela, dans les trois années à venir pour boucler le mandat de cette présidentielle, c'est possible.

Merci.

**M. le Président :** Merci Honorable DIALLO.

Voilà, c'était là le dernier intervenant.

Monsieur le Ministre, si vous voulez préparer un peu vos éléments de réponse... Non. Alors, vous avez la parole.

**Choguel Kokalla MAIGA :** *Ministre de l'Economie Numérique, de l'Information et de la Communication* : Merci Monsieur le Président.

Je vais faire l'effort de prendre les questions député par député.

L'Honorable Moussa DIARRA a posé la question de savoir l'ancien statut de l'ORTM, comment il est, comment il est géré, pourquoi pas deux EPA. Je crois que je me suis largement expliqué au début que lorsque l'état des lieux du secteur de l'audiovisuel a été fait, des scénarii ont été proposés au Gouvernement. Ces scénarii ont fait objet de beaucoup de réunions et d'ateliers de tous les acteurs, y compris les syndicats. Et c'est à l'issue de ces ateliers de réflexions et d'échanges que les scénarii ont été proposés au Gouvernement, et le Gouvernement a choisi, et en étant d'ailleurs conforme aux orientations que l'UEMOA a données pour tous ses pays membres, de séparer les fonctions d'édition et de diffusion.

Maintenant à regarder de plus près, l'Etat malien a estimé que la fonction

d'édition qui s'occupera souvent de beaucoup d'activités non lucratives parce que demandées par l'Etat. Je venais de donner un exemple : si aujourd'hui un ministre est interpellé, l'Assemblée demande que les débats soient retransmis en direct ; ça peut prendre une heure, deux heures, sinon plus. Mais l'ORTM est obligé de le faire gratuitement parce que c'est un service de l'Etat. Mais si c'était une chaîne privée, elle allait demander de payer la facture. Il y a des activités officielles de l'Etat qui sont demandées à être couvertes gratuitement. C'est à cause de ces activités de service public qui sont obligatoires pour l'instant au Mali que nous avons dit que la société d'édition ne peut pas être une société d'Etat qui doit être forcément rentable tout de suite. Si elle arrive à équilibrer ses comptes, déjà c'est une bonne chose. C'est ça qui explique.

Par contre, la société de transmission et de diffusion a des infrastructures qu'elle peut louer, et à l'ORTM et aux sociétés privées, et aux sociétés de télécommunications et mêmes aux banques, aux ambassades, ainsi de suite. Donc, cette société, elle peut être rentable.

Chaque fois qu'on peut faire en sorte que l'Etat ne soit pas obligé de subventionner les entités ou prendre sur le budget d'Etat, de pouvoir se concentrer sur les secteurs sociaux, c'est le choix de tous les Etats aujourd'hui. C'est ce qui explique pourquoi l'Etat a estimé qu'il faut avoir deux entités.

Vous avez demandé qui est le Président du conseil d'administration de l'ORTM.

Du moment que c'est un EPA, c'est comme par le passé, le Président du conseil d'administration c'est le Ministre de tutelle. Par contre, la SMDT aura un autre Président de conseil d'administration qui n'est pas le Ministre. Les différents services vont désigner leurs représentants, c'est parmi eux qu'un Président du conseil d'administration va être désigné.

Vous avez parlé de rentabilité à laquelle on tient plus qu'à l'efficacité. Je pense qu'on a cherché le juste milieu, et ce qu'on demande à l'ORTM comme tel c'est effectivement l'efficacité. Il faut qu'il puisse avec les moyens qu'on lui donne, faire face aux missions et à ce qui est attendu de lui par les autorités.

La rentabilité, c'est ce qu'on a dit aux travailleurs ; si après un an d'exercice, deux ans d'exercice, trois ans d'exercice, la preuve a été faite que l'ORTM peut générer des bénéfices qui lui permettent même de s'affranchir de la tutelle de l'Etat et donc de ne plus avoir besoin des subvention de l'Etat, les autorités qui seront en place ce jour-là, les travailleurs, l'Assemblée et le Gouvernement certainement seront avisés. Et je crois que je ne vois pas de Gouvernement qui peut être allégé de subvention d'une entité et qui va refuser de le faire. Mais aujourd'hui on ne veut pas faire un saut dans l'inconnu sans prendre des précautions. C'est pour cela que cette mesure a été retenue parmi d'autres scénarii.

Il y a la problématique de ce qui vous semble être une censure des députés. Vous savez, lorsque le Président de la

République est venu, le premier qui m'a appelé c'est la Présidente de la Commission, elle est là. Le même soir elle m'a appelé en protestant vigoureusement, en disant qu'elle n'est pas d'accord, que les députés n'ont pas été montrés à la télévision. Qu'est-ce que j'allais lui dire, sauf reconnaître qu'elle avait raison ? Parce que ce jour-là je crois que les journalistes... (*Sourire.*). Même les Ministres aussi, il y en a qui se sont plaints pour dire qu'ils sont partis à l'aéroport, on dirait qu'eux ils n'étaient pas là. Bon, vous savez, ça, ça dépend de la formation de ceux qui filment. J'ai l'habitude d'expliquer aux responsables de l'ORTM que les aspects politiques de ce qui passe à l'ORTM ne relèvent pas d'un journaliste, ça relève fondamentalement du directeur. Peut-être qu'il fallait que le directeur donne des consignes pour dire que tous les officiels qui sont là-bas il faut qu'ils soient bien filmés. Mais si on donne la camera à un journaliste qui va, bon, il pense que professionnellement lui, il n'avait pas besoin des autres c'est du Président qu'il avait besoin. Bon, il ne montre que le Président et ceux qui sont autour de lui.

Par contre, si cette question est traitée politiquement au niveau de la rédaction avant, c'est le directeur qui donne des orientations en disant : « Vous partez à l'aéroport, le Président vient, il y a tout le Gotha de Bamako qui va aller l'accueillir, faites en sorte que les ministres, les membres du Gouvernement, les religieux, les communicateurs traditionnels, qu'ils soient tous vus ». En ce moment le journaliste le fera. Mais si on lui donne

la camera, il part, ce qui lui semble être le plus important il le filme. Je pense que ce n'est pas une volonté délibérée, c'est beaucoup plus de la méconnaissance.

Il y a même des collègues ministres qui se plaignent souvent. Il y en a qui blaguent d'ailleurs entre nous ; il y en a qui ont été ministres, ils ont des amis ministres ; ils disent : « Bon, je vais m'asseoir à côté du Ministre des Télécom aujourd'hui pour être vu à la télé ». Je sais que c'est une façon de me chahuter. Mais il y a des Ministres qui se plaignent souvent, qui m'appellent pour dire qu'ils ne comprennent pas qu'ils ont été censurés à la télévision, leur atelier a été escamoté. Ça arrive tous les jours.

Souvent je demande des explications, qui nous sont données, elles tiennent. Je vous donne un exemple. Lorsque je suis passé ici pour faire passer le projet de loi sur la HAC ; ce jour là, il y a un ministre qui est passé aussi pour parler de l'augmentation du capital d'une société. Le lendemain *L'ESSOR* a mis à la une la photo du Ministre de la Communication en faisant de la HAC l'élément clé de leur journal. Mais le même jour, le ministre, on était en conseil des Ministres, il me dit : « Mais qu'est-ce que l'AMAP ? Finalement on ne montre que le Ministre de la Communication », que lui il était à l'Assemblée. Je lui ai dit que je ne crois pas qu'ils l'aient fait de mauvaise foi, mais qu'il me laisse m'informer. J'ai donc posé la question au directeur de l'AMAP qui m'a donné son explication, - parce que je préfère toujours échanger avec les directeurs -

qui m'a semblé convaincante. Quand je l'ai dit au Ministre, il dit : « Bon, si c'est ça, il n'y a pas de problème ». Il me dit d'abord : « La HAC c'est une loi qui est là depuis 20 ans. Donc son passage à l'Assemblée c'est un événement pour eux ». Deuxièmement, ça les concerne, eux, et donc c'est tout à fait normal qu'eux, ils mettent ça en exergue. Donc, ils se sont dit : si dans le même journal ils mettent la HAC et l'intervention du Ministre qui vient parler, d'après lui, juste d'une augmentation de capital qui n'est pas un événement extraordinaire, on risque de ne même pas lire l'article concernant le passage du Ministre. Donc, eux ils ont décidé que dans le journal de ce jour, ils traitent essentiellement de la HAC, mais que le lendemain ils accordent la moitié d'une page au Ministre qui vient pour l'augmentation du capital de la société. C'est comme ça qu'en tant que professionnels ils ont réfléchi. Bon, ce que j'ai trouvé raisonnable souvent.

J'ai appelé mon homologue, je lui ai expliqué et il dit que lui, il va attendre le lendemain. Effectivement le lendemain, lorsque le traitement approprié a été réservé... Mais entre-temps il était très en colère.

Donc, c'est pour dire que ce que vous ressentez c'est pratiquement à beaucoup de niveaux. Il y a des moments où même le Président de la république se sent censuré.

Ça, c'est des questions qui sont très sensibles. Vous savez, la manipulation de l'image, ça a besoin de beaucoup de professionnalisme. C'est pourquoi quand quelqu'un a dit qu'il faut former

les cameramen de l'ORTM, ce n'est pas seulement les cameramen ; mêmes les journalistes, tout le monde a besoin d'être formé.

Maintenant quelqu'un a parlé de la longueur de la télévision, mais il a pris soin d'ajouter que lui-même il demande à être vu. Tous ceux qui organisent quelque chose, s'ils ne sont pas vus, ils se plaignent. Donc, il faut que l'ORTM fasse un choix, il faut peut-être que la direction de l'ORTM fasse un choix pour que des événements importants passent dans le journal en 15-20 minutes et que peut être ils organisent des magazines après pour les ateliers et séminaires. C'est le management qui doit réfléchir sur ses questions-là.

Il ya des gens qui nous ont interpellé en disant : « Mais vous faites le journal à 20 heures, mais à 20 heures les gens sont à la mosquée. Pourquoi vous ne le ferez pas à 20 h 15 ? » Je lui ai dit qu'il semblerait qu'avant ça se faisait à 20h 15, maintenant on a ramené à 20 h. C'est des débats qui sont difficiles à trancher. Lorsqu'on trouve qu'une décision a été prise, pour la changer il faut trouver des raisons essentielles pour la changer.

Donc, ce sentiment-là existe beaucoup et je sais que les protestations de votre collègue, Mme la Présidente de la Commission, ont été plus vives d'ailleurs que ce que vous venez de dire à la télévision. J'ai appelé effectivement à l'ORTM pour leur dire que les députés sont très mécontents de la façon dont leur présence à l'aéroport a été présentée à l'arrivée du

Président en espérant qu'ils vont le corriger à l'avenir.

Bakary DIARRA a posé la question de savoir si la séparation aura un impact sur la liberté des journalistes, sur la censure ou est-ce qu'une région ne va pas être favorisée par rapport à une autre. Pas du tout, parce que la chaîne nationale va couvrir tout le pays. J'ai expliqué seulement parmi les avantages que donnent la transition numérique c'est qu'on peut avoir 20 chaînes sur la même fréquence. Donc théoriquement dans chaque région on peut avoir un programme. Ils peuvent avoir leurs télévisions, leurs studios, leurs programmes qu'ils émettent. Et si les populations de cette zone veulent aller sur la chaîne nationale, ils vont sur la chaîne nationale, s'ils veulent ils viennent sur leurs chaînes locales. Aucune région ne sera favorisée par rapport à une autre.

Quant à la liberté des journalistes : est-ce qu'ils ne seront pas censurés ? Moi, je ne crois pas que les journalistes soient censurés. J'ai eu une longue discussion avec les journalistes à l'ORTM un moment ; je leur ai d'ailleurs demandé : est-ce que les Ministres avaient l'habitude de venir discuter avec eux ? Je suis allé discuter avec eux pendant 3 heures de temps. Ils ont dit que non, que ça ne s'est jamais fait. J'ai dit : « Mais ce qu'il faut comprendre, le pendant de la liberté c'est la responsabilité. Quand quelque chose passe sur l'ORTM, tout le monde pense que c'est la position du Gouvernement ». Donc, il faut qu'ils soient très vigilants. J'ai donné un exemple : un chef d'Etat d'un pays ami qui a envoyé beaucoup de troupes au



Mali, dont les soldats sont morts sur notre territoire. Il descend à l'aéroport, il y a un journaliste qui lui prend le micro et il dit : « Monsieur le Président, qu'est-ce qui fait que votre pays s'est détourné maintenant du Mali et qu'est-ce qui s'est passé ? Maintenant il est plus orienté vers le Nigeria ». Le Président était complètement surpris de la question. Le journaliste revient à la charge, il dit : « Mais vous ne comprenez pas, je dis : qu'est-ce qui fait que votre pays s'est détourné ». Or, il en n'était rien, il ne s'est pas détourné du Mali, il venait d'ailleurs d'avoir un attentat où certains de leurs soldats sont morts.

Ce Président par exemple à qui un journaliste de la télévision nationale pose une question comme ça, il peut même penser que c'est la position officielle du pays. Mais l'autorité officielle malienne a été obligée d'intervenir pour dire aux journalistes d'arrêter d'indisposer un chef d'Etat d'un pays très engagé au Mali, par des questions comme ça. Si c'était une télé privée il n'y a aucun problème mais c'est une télévision nationale.

Donc, je leur ai expliqué que personne n'empêche le journaliste de s'exprimer. Mais une télévision nationale, quand on intervient là-dessus, on doit soi-même s'imposer des limites à ne pas dépasser. Par exemple, pendant qu'on est en deuil certains voulaient faire les manifestations festives ordinaires, on leur a dit que ce n'est pas possible, ce n'est pas une question de liberté. Quand le pays a déclaré le deuil à la suite du drame de Mina il y a des gens qui ont pensé qu'il faut que les samedis et dimanches que les mêmes

manifestations se fassent, on a dit que ce n'est pas possible ; ça, ce n'est pas de la censure.

Donc, je ne crois pas du tout que le passage à la transition numérique amène à la censure. Il est important qu'on trouve le juste équilibre entre la liberté et la responsabilité. Celui qui sait bien les combiner, je crois qu'il n'aura aucun problème ni avec sa rédaction encore moins avec les autorités. Mais les uns et les autres doivent comprendre qu'un media d'Etat par vocation, par définition ce n'est pas un media sur lequel chacun vient dire ce qu'il veut, ce qu'il pense et sans aucune considération. Il faut que les gens soient relativement responsables tout en étant libres.

Moussa BADIAGA a estimé que les lois doivent être accompagnées des décrets d'application. Ça, c'est à d'autres niveaux que ça pourra être apprécié.

Il a estimé que les journaux sont très longs, je crois que j'en ai parlé, et que l'Assemblée est censurée à l'ORTM, j'en ai parlé déjà.

L'Honorable Mody N'DIAYE a estimé qu'on devait procéder à une nouvelle appellation. Il y a eu ce débat effectivement. Dans la Commission il y en a qui ont demandé de changer le nom, d'appeler par exemple « TV Mali », il y a eu plusieurs hypothèses. En définitive, il a été décidé de maintenir le nom « ORTM ». Peut-être dans quelques années, d'autres décideurs vont se retrouver en position de changer, ils vont le changer ; mais les décideurs aujourd'hui après plusieurs débats, ils ont retenu le nom

« ORTM ». Sinon, il n'y a pas une autre explication.

Le fait que la société d'Etat, sa création devait être accompagnée d'un plan d'affaires. Effectivement, on sent que c'est l'économiste qui parle. Je dis, la séparation des fonctions d'édition et de diffusion c'est une recommandation d'ordre général au niveau de l'UEMOA. Au Mali on a estimé qu'avec les moyens dont va disposer la société, elle pourrait être totalement libre dans sa gestion et devenir une société d'Etat ; ce n'est pas autre considération.

Le personnel s'interroge sur son statut, parce que les établissements sont différents. Effectivement c'est un débat. D'ailleurs, toute la discussion que nous avons eue avec le personnel de l'ORTM, c'est ça. Ils disent qu'ils veulent avoir le même statut. Nous leur avons dit : faisons attention, une société d'Etat et un EPA, on ne peut pas d'emblée dire que le personnel va avoir le même traitement. Mais ce qu'on peut dire, c'est que d'abord il n'y aura pas de diminution d'emplois à cause de cette réforme. Deuxièmement les uns et les autres vont être répartis en fonction de leurs spécialités. Il va rester certainement des fonctions communes, je crois qu'il y aura des formules au niveau des deux directeurs pour pouvoir les partager. Ils ont même dit qu'ils veulent garder un seul syndicat ; ça, ce n'est pas de notre responsabilité. S'ils veulent garder un seul syndicat, ça c'est de leur responsabilité.

Concernant « le fait que l'ORTM va être subventionné, ce qui créerait une situation de concurrence déloyale avec

les autres éditeurs ». C'est tout à fait juste. Mais vous savez, c'est des genres de décisions qu'il faut assumer, c'est-à-dire il ne faut pas que l'Etat ait honte de dire qu'effectivement il subventionne son éditeur. S'il vient dire qu'il ne subventionne pas, c'est vraiment faire la langue de bois. L'Etat subventionne son éditeur, il faut qu'il l'assume. Il le subventionne parce qu'il lui demande des services qu'il ne pas demanderait aux privés. S'il demande aux privés de couvrir un événement, tant que ça permet aux privés de se valoriser..., par exemple aujourd'hui les chaînes privées, quand la Présidence de la République ou la Primature leur demande de couvrir un événement, elles courent pour venir, parce qu'elles cherchent à être connues. Mais une fois qu'elles seront sûres que maintenant elles sont connues, tout service que l'Etat va demander, elles vont demander d'être payées.

Par contre, avec l'ORTM il y a des missions l'Etat va lui demander sans le payer. Donc, la contrepartie c'est que l'Etat doit le subventionner. Ça, c'est un fait qu'il faut dire et assumer sans détour.

Maintenant, est-ce que ça va créer de la concurrence déloyale ? Il appartient aux privés qui s'installent... j'imagine en connaissance de cause, c'est pourquoi nous avons d'ailleurs dit que l'ORTM va faire face à une concurrence, parce que généralement les privés sont très imaginatifs ; ils vont trouver des formules pour mettre même l'ORTM en difficulté, si elle n'a pas un bon manager qui sait suivre l'actualité. Donc, le fait que la

subvention crée une sorte de concurrence déloyale, je crois que personne ne peut le nier, mais cette subvention s'explique par les services à caractère public que l'Etat lui demande.

Kissima KEITA a estimé qu'une bonne partie du territoire n'est pas couverte. En réalité, il y a deux types de couverture. Il y a la couverture terrestre et puis la couverture satellitaire. En fait, la couverture satellitaire de l'ensemble du territoire est assurée. Aujourd'hui il y a des petites antennes paraboliques, quand on les a, dans n'importe quel coin du territoire vous pouvez avoir la télévision.

Par contre, la couverture terrestre n'est pas assurée partout. Il y a des poches où on n'a pas la couverture terrestre, il y a des zones où les équipements ont été sabotés, il y a des zones où les équipements sont tombés en panne. Et comme il n'y a pas de moyens depuis 2012, 2011, il y a des équipements qui étaient en train d'être installés, la couverture des 44 localités maliennes qui étaient prévue par la couverture terrestre, pour finir totalement la couverture terrestre du Mali. Le projet a été remis en cause après les événements de 2012 ; c'est maintenant à la nouvelle direction de le remettre sur le chantier. Ils avaient fini, ils ont lancé l'appel d'offres, ils étaient à la phase de dépouillement lorsqu'il y a eu le changement de régime ; et puis les financements se sont volatilisés. Et jusqu'à présent la couverture terrestre totale du pays n'est pas assurée mais sur le plan satellitaire l'ensemble du pays est couvert.

L'Honorable Mahamadou Habib DIALLO a demandé : est-ce qu'on ne peut pas envisager « un village une télévision ». Aujourd'hui, je crois que dans la plupart des villages les gens ont des télévisions. Maintenant si dans un village il n'y a pas de télévision, je me demande... D'après ce que vous dites, il faut qu'il y ait une télévision que tous les membres du village vont venir regarder la nuit ? C'est bien ça ?... Moi, je me dis aujourd'hui dans tous les villages il y a au moins quelqu'un qui a une télévision, même les villages les plus éloignés. C'est ce que je me dis. S'il y a des lieux où il n'y en pas, c'est une question qu'il faut poser, il faut peut-être les recenser et voir. Je ne crois pas que ces villages soient nombreux où il n'y a même pas une télévision ; sinon ça doit être un problème facile à résoudre.

Je sais que dans la transition numérique il y a un volet spécial... - parce que les décodeurs vont coûter relativement cher - ... il y a un volet pour subventionner les décodeurs pour les couches les moins favorisées : si le décodeur doit coûter 20 ou 25 000 francs, je crois que les couches les plus défavorisées vont payer 5 000 francs, il y a une partie pour subventionner. Ça permet aux uns et aux autres d'avoir accès aux téléviseurs.

Sinon, c'est une question que je m'étais jamais posée personnellement, parce que moi je pensais que dans tous les villages au moins une personne a un téléviseur. Je ne sais, est-ce à Sikasso, comme vous êtes député de Sikasso ? C'est peut-être dans la région de Sikasso qu'il y a des villages où il n'y en a pas. Bon, c'est une question

honnêtement à laquelle moi je n'ai pas réfléchi. Il faut peut-être qu'on repose la question même au niveau du Gouvernement et voir comment on peut trouver une réponse.

Merci bien Monsieur le Président.

Et Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.  
(*Applaudissements.*)

**M. le Président** : Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Maintenant nous allons passer au vote des deux projets de loi.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

**Résultat :**

**Pour :** 107

**Contre :** 00

**Abstention :** 00.

Mes félicitations Monsieur le Ministre !

## **II - COMMUNICATIONS**

Maintenant on passe au deuxième point de l'ordre du jour : les **communications**.

- ***Convocation des commissaires de la Commission des Finances, de l'économie, du plan et de la promotion du secteur privé, en réunion ce vendredi 20 novembre 2015 à 10 heures dans la salle Mahamane Alassane HAIDARA. Ordre du jour : « Etude documentaire de la loi de finances 2016 ».***

Voilà, c'était la seule communication qui nous a été transmise.

Alors, merci à tous.

La séance est levée.

*La séance est levée à 17 h 31 mn.*

**Fait à Bamako le 19 novembre 2015**

***Le Président de séance***

**Honorable Issaka SIDIBE**

*Président de l'Assemblée Nationale*

***La Secrétaire de séance***

**Honorable Mme DOUMBIA Rokia TRAORE**